



Date d'attribution : le 31-10-2016

Contrat n° 35035-165058/001/CY

ROP 061-16

POR@PCO-BCP.gc.ca



Bureau du Conseil privé

Collecte continue de données qualitatives sur les opinions des Canadiens – Dixième ronde de groupes de discussions

SOMMAIRE **Janvier 2018**

Affaires publiques Ipsos

1, rue Nicholas, bureau 1400

Ottawa (ONT.) K1N 7B7

Tél. : 613.241.5802.

Télécopieur : 613.248.7981.

www.ipsos.ca

« This report is also available in English »



Déclaration de neutralité politique

Par la présente, j'atteste, à titre d'agent supérieur d'Ipsos, que les produits livrables sont entièrement conformes aux exigences de neutralité politique du gouvernement du Canada énoncées dans la Politique de communication du gouvernement du Canada et les Procédures de planification et de passation de marchés de recherche sur l'opinion publique. Plus précisément, les produits livrables ne comprennent pas d'information sur les intentions de vote, les préférences des partis politiques, les positions de l'électorat ou les cotes de rendement d'un parti politique ou de ses chefs.



Mike Colledge
Président
Affaires publiques Ipsos

1. Résumé

Contextes et objectifs

Le Bureau du Conseil privé (BCP) est la plaque tournante du soutien non partisan de la fonction publique au premier ministre, au Cabinet et à ses structures décisionnelles. Sous la direction du greffier du Conseil privé, le BCP aide le gouvernement à mettre en œuvre sa vision et à réagir efficacement et rapidement aux problèmes auxquels doivent faire face le gouvernement et le pays.

À titre de conseiller du premier ministre, le BCP réunit des avis et des renseignements stratégiques objectifs et de qualité pour appuyer le premier ministre et le Cabinet, y compris de l'information sur les priorités des Canadiens. À cette fin, le Secrétariat des communications et de la consultation du BCP aide le Cabinet du premier ministre à coordonner les communications gouvernementales et à établir les grands thèmes et messages de communication du gouvernement, conformément aux priorités gouvernementales établies par le premier ministre, le Cabinet, les comités du Cabinet et le greffier du Conseil privé. Le Secrétariat travaille également avec les secrétariats des politiques du BCP pour conseiller et appuyer le Cabinet et ses comités.

Pour s'acquitter de son mandat, le BCP a exigé un cycle permanent de collecte de données qualitatives afin de s'assurer qu'il dispose de représentations à jour des opinions des Canadiens sur les enjeux macro-économiques qui intéressent le gouvernement, comme leurs points de vue sur ce qui devrait être les priorités du gouvernement. De plus, la recherche sur l'opinion publique permet au gouvernement du Canada de mieux comprendre les nouvelles tendances et de mesurer le point de vue des Canadiens sur les principaux enjeux nationaux et initiatives stratégiques.

Par un cycle continu de groupes de discussion, le BCP acquiert une solide compréhension des points de vue des Canadiens en ce qui a trait aux enjeux les plus importants auxquels fait face le pays; leur perception de la meilleure façon dont le gouvernement fédéral peut régler ces problèmes; les attentes relatives aux mesures liées aux priorités du gouvernement; et des perspectives sur la façon dont le gouvernement peut communiquer le plus efficacement possible ses efforts pour faire face aux enjeux émergents. Ce type de recherche aide à éclairer l'élaboration de messages, de produits et de tactiques de diffusion pour répondre aux enjeux prioritaires. Elle permet aussi au gouvernement du Canada d'élaborer et de peaufiner des activités de communication pour répondre aux besoins particuliers des Canadiens au moyen de renseignements à jour et faciles à comprendre, en temps opportun, et fondés sur les perceptions actuelles des Canadiens dans les domaines requis.

Cette dixième vague de recherches qualitatives en cours visait à recueillir les commentaires des Canadiens sur certains enjeux et domaines stratégiques importants pour le gouvernement du Canada. Les enjeux abordés, différents d'un endroit à l'autre, étaient les suivants :

- un Canada créatif
- les règles de l'impôt des sociétés
- les relations entre le Canada et les États-Unis
- l'alimentation saine

- le travail et l'emploi
- les lois sur le contrôle des armes à feu
- les accords de poursuite suspendue
- l'énoncé économique de l'automne
- les aires protégées extracôtières
- les droits d'immigration
- Bombardier
- les demandeurs d'asile

Aperçu de la méthodologie

Cette vague de recherche qualitative comprenait une série de 12 séances de discussion avec des participants canadiens âgés de 20 ans et plus, réalisées du 11 au 26 octobre 2017. Les séances ont toutes duré environ deux heures et se sont déroulées en soirée, la première séance dans chaque ville a débuté à 17 h 30 et la deuxième à 19 h 30. Ces séances ont eu lieu aux endroits suivants :

- le 11 octobre – Laval
- le 17 octobre – Prince Rupert
- le 18 octobre – Vancouver
- le 19 octobre – North Bay
- le 23 octobre – Fredericton
- le 25 octobre – Québec
- le 26 octobre – Mississauga.

Au total, 12 participants ont été recrutés pour chaque séance afin de veiller à ce qu'au moins huit à dix participants y assistent. En tout, 122 personnes ont participé aux discussions. Tous les participants ont reçu une rétribution de 75 \$ pour avoir assisté aux séances des groupes de discussion. Le questionnaire de sélection a permis de s'assurer que les participants constituaient un échantillon représentatif des de la population générale, avec une bonne diversité quant au sexe, à l'âge, au niveau de scolarité et au revenu, ainsi que la composition du ménage. D'autres détails d'ordre méthodologique, y compris le questionnaire de recrutement détaillé, se trouvent en annexe du présent rapport.

Cette deuxième vague de recherche fait partie d'un projet de recherche qualitative continue qui comprendra un total de 144 groupes de discussion qui se tiendront en plusieurs fois au cours de l'année civile 2017, avec l'option de renouveler le cycle de recherche pour deux autres années. Le montant du contrat pour ce projet de recherche pour l'année civile 2017 est de 916 865,05 \$, TVH comprise.

Principales constatations

Un Canada créatif

Une série de questions sur l'initiative Canada créatif du gouvernement du Canada ont été posées à des participants provenant de Laval, North Vancouver, North Bay, Fredericton et Québec. Les participants ne connaissaient pas d'emblée le nom de l'initiative, mais la plupart d'entre eux ont dit qu'ils avaient

effectivement entendu parler de l'annonce lorsqu'on les a invités à parler de certaines caractéristiques clés. Les éléments les plus reconnus de l'initiative étaient tous liés à Netflix.

Dans les deux villes du Québec, les participants ont spontanément mentionné qu'ils avaient entendu parler des débats concernant la taxation des services de Netflix, mais pas des autres éléments de l'initiative. De nombreux participants à l'extérieur du Québec ont dit être au courant de la création future de Netflix Canada et des fonds supplémentaires accordés aux productions canadiennes. Ils ont surtout exprimé des opinions positives au sujet de tous les éléments d'un Canada créatif, même s'ils ne connaissaient pas la plupart d'entre eux auparavant.

Les règles de l'impôt des sociétés

Une brève discussion a eu lieu à Laval, à Prince Rupert, à North Bay et à North Vancouver sur les changements que le gouvernement canadien pourrait apporter au régime d'imposition des sociétés. Les participants de Prince Rupert et de North Vancouver sont ceux qui étaient les plus au courant des récentes consultations canadiennes sur les modifications fiscales. Seule une poignée de participants de Laval et de North Bay étaient au courant de ces consultations, et la plupart d'entre eux ne comprenaient pratiquement pas la nature des changements proposés au régime d'imposition des sociétés. Ceux qui étaient au courant des changements avaient des opinions partagées quant à savoir si c'était une bonne idée ou non. Leur opinion dépendait en grande partie de la façon dont ils comprenaient les changements et des personnes qui, selon eux, seraient touchées.

Les relations Canada-États-Unis

On a demandé aux participants de Laval, de Prince Rupert et de Vancouver-Nord de donner leur opinion sur les négociations actuelles de l'ALENA entre le Canada et les États-Unis. Presque tous les participants étaient au courant des négociations de l'ALENA et partageaient un profond sentiment d'inquiétude et de pessimisme quant à la possibilité de conclure un accord équitable pour le Canada. Leur pessimisme découlait principalement de leur perception très négative du gouvernement américain actuel. La plupart des participants étaient d'avis que le gouvernement du Canada adoptait la bonne solution en ne s'engageant pas dans des différends publics avec les États-Unis, tout en semblant être ferme sur des points clés.

On a également demandé aux participants de choisir les grandes priorités parmi une liste de sept éléments qui leur ont été présentés, notamment les normes environnementales, le mécanisme de règlement des différends, la capacité de travailler au-delà des frontières, les normes du travail, les droits des Autochtones, la culture canadienne et l'équité entre les sexes. Les normes environnementales ont été choisies par la plupart des participants comme une priorité absolue parce que les participants craignaient que les normes canadiennes ne soient abaissées pour correspondre à celles des États-Unis et du Mexique. Trois autres priorités ressortent des discussions, à savoir la présence d'un solide mécanisme de règlement des différends, la capacité des Canadiens de travailler de l'autre côté de la frontière et la protection des normes canadiennes du travail canadiennes.

Une saine alimentation

Les participants de Fredericton, de Québec et de Mississauga ont participé à des discussions approfondies sur la façon d'encourager les Canadiens à adopter des habitudes alimentaires plus saines. Bien que la plupart des participants soient d'avis que le gouvernement devrait en faire davantage pour encourager les choix alimentaires sains, une minorité d'entre eux étaient en désaccord. Les avis étaient essentiellement partagés en fonction des opinions générales quant à l'équilibre approprié à atteindre entre la responsabilité privée et la responsabilité publique. Lorsqu'on leur a demandé s'il était possible d'apposer de nouveaux types d'étiquettes de mise en garde sur les aliments afin de fournir des renseignements immédiats sur la quantité de gras, de sucres et de sodium contenue dans les aliments emballés, les avis étaient partagés de façon similaire. La majorité qui était en faveur de cette initiative croyait qu'elle permettrait aux consommateurs canadiens de discerner plus facilement ce qui était mauvais pour eux. Ceux qui s'opposaient à un tel étiquetage disaient que l'approche semblait trop forte et préféraient que les renseignements leur soient fournis de façon moins directe.

On a présenté aux participants de tous les endroits une série d'étiquettes de mise en garde possibles et on leur a demandé de choisir celles qu'ils jugeaient les plus appropriées. Les résultats étaient assez uniformes dans tous les endroits. Deux versions se sont révélées les plus efficaces, soit une étiquette comprenant une enseigne en forme de triangle avec un point d'exclamation, et une étiquette semblable comprenant un panneau d'arrêt avec un point d'exclamation. Ces deux solutions avaient davantage la faveur des participants que les autres en raison de leur plus grande simplicité et clarté. Les images de toutes les étiquettes montrées aux participants sont présentées dans le corps du rapport et dans le guide de discussion inclus en annexe.

Outre l'idée d'apposer des étiquettes de mise en garde sur les emballages d'aliments, les participants ont été interrogés sur la pertinence d'une série de mesures supplémentaires, y compris l'indication obligatoire du nombre de calories dans les menus des restaurants, une nouvelle taxe sur les produits sucrés (les revenus générés étant utilisés pour promouvoir des modes de vie plus sains) et l'interdiction de la publicité pour les aliments malsains destinés aux enfants. La mesure la plus populaire a été l'introduction d'une taxe sur les produits sucrés, bien que bon nombre de ceux qui appuyaient l'idée aient affirmé que leur appui dépendait de l'utilisation de l'argent aux fins déclarées seulement. Les deux autres mesures ont suscité des réactions mitigées.

Le travail et l'emploi

Une discussion approfondie sur les changements possibles aux normes du travail dans les industries sous réglementation fédérale a eu lieu à Prince Rupert et à North Vancouver. On a demandé aux participants de faire trois exercices écrits. Un des exercices comportait une série de domaines d'intérêt possibles pour le gouvernement du Canada et demandait aux répondants de choisir ceux qui devraient constituer le cœur de la stratégie du gouvernement au moment de la révision de ces normes. La formulation qui comprenait « des emplois de bonne qualité », « des emplois de qualité » et « des emplois équitables » a donné les meilleurs résultats. Par contre, la mention « travail décent » n'a pas obtenu de bons résultats.

Le deuxième exercice a présenté aux participants l'énoncé des intentions du gouvernement concernant les normes révisées, à savoir : « *Le gouvernement du Canada doit promouvoir des emplois de bonne*

qualité en se penchant sur la transformation de la façon de travailler des gens et en s’efforçant d’accroître la participation des femmes et des groupes sous-représentés à la population active. Pour ce faire, il sera nécessaire d’actualiser le Code canadien du travail afin de se pencher sur les nouveaux enjeux, comme les stages non rémunérés, et pour faire en sorte que les Canadiens et les Canadiennes continuent de pouvoir compter sur un ensemble de normes d’emploi fédérales rigoureuses et modernes. »

Cet énoncé était généralement perçu de façon positive, mais il était également difficile à assimiler dans son ensemble pour certains participants. Beaucoup ont apprécié l’inclusion d’une phrase sur « la transformation de la façon de travailler des gens » parce qu’ils estimaient qu’il s’agissait d’une nouvelle réalité importante à laquelle il fallait faire face. La mention de travailler pour « accroître la participation des femmes et des minorités sous-représentées dans le marché du travail » a suscité le plus de discussions. Certains participants, surtout des femmes, étaient d’avis qu’il était essentiel de promouvoir l’égalité en milieu de travail pour les femmes et pour d’autres groupes qui ne sont peut-être pas traités sur un pied d’égalité. Cependant, d’autres ont mentionné que cela ne semblait pas correct parce que cette mesure semblait cibler seulement deux groupes au détriment d’autres qui pourraient aussi faire face à de la discrimination ou à d’autres défis. La partie du paragraphe « continuent de pouvoir compter sur un ensemble de normes d’emploi fédérales rigoureuses et modernes » a suscité surtout des réactions négatives, car les participants étaient d’avis qu’elle correspond à l’objectif global d’amélioration et de changement, mais plutôt en termes de continuité suggérée.

Enfin, les participants ont été invités à dresser une liste de douze normes du travail que le gouvernement du Canada pourrait mettre en œuvre dans les industries sous réglementation fédérale, et qui étaient les plus importantes. Bien que toutes les mesures aient été considérées comme positives et importantes par la plupart des participants, la mesure la plus importante choisie était d’assurer un salaire horaire égal pour les personnes qui travaillent à temps partiel et pour les travailleurs temporaires, comparativement aux personnes qui ont accompli les mêmes tâches qu’un travailleur à temps plein. L’équation était simple pour la plupart des participants : vous devriez être payé selon les tâches que vous effectuez, et non selon votre statut. Ils l’ont résumé comme étant « un salaire égal pour un travail égal ». Un salaire minimum plus élevé était également populaire chez la plupart des participants. Certains se sont interrogés sur l’effet que cela pourrait avoir sur les petites entreprises qui n’en avaient pas les moyens, mais la plupart ont convenu que cela ne devrait pas être une excuse pour retarder l’augmentation du salaire minimum.

Les lois sur le contrôle des armes à feu

Des discussions sur les lois sur le contrôle des armes à feu ont eu lieu avec des participants à Prince Rupert, North Vancouver et North Bay. Dans les trois endroits, les participants étaient généralement d’avis que le Canada n’était pas touché par le genre de violence armée et de fusillade qui sévissait aux États-Unis. Quelques-uns ont indiqué que la violence armée était un problème, principalement lié aux gangs de rue dans les grands centres urbains comme Vancouver et Toronto, mais qu’elle ne touchait généralement pas tous les jours les Canadiens. Ce sentiment de confort généralisé à l’égard de la situation actuelle des armes à feu au Canada a donné l’impression aux participants de Prince Rupert et de Vancouver-Nord que les lois sur le contrôle des armes à feu étaient probablement bonnes comme elles l’étaient, mais que quelques-uns voulaient des contrôles plus stricts.

Les discussions à North Bay étaient quelque peu différentes de celles à d'autres endroits. Dans cette ville, de nombreux participants étaient d'avis que les lois actuelles sur le contrôle des armes à feu étaient suffisamment rigoureuses et ne devaient pas être modifiées, mais quelques-uns ont fortement préconisé un assouplissement des contrôles actuels. Ces derniers croyaient que les lois actuelles devraient être modifiées pour que les Canadiens qui souhaitent porter des armes à feu pour se défendre puissent le faire.

Les accords sur la suspension des poursuites

Des discussions sur les accords sur la suspension des poursuites (ASP) ont eu lieu à Laval, à Prince Rupert, à North Vancouver et à North Bay. Seule une poignée de participants avaient entendu parler des accords sur la suspension des poursuites. Spontanément, certains ont dit en avoir entendu parler, mais la plupart l'ont assimilé à un « accord de plaidoyer standard » pour les criminels en échange d'une collaboration plutôt qu'à quelque chose qui s'appliquait précisément aux crimes d'entreprise.

Les réactions instinctives de la plupart des participants à tous les endroits étaient négatives, motivées par l'impression générale que les auteurs de crimes d'entreprise et leurs auteurs bénéficiaient d'un traitement préférentiel. La plupart croyaient que les Canadiens ordinaires n'auraient pas accès à ce type de négociation de plaidoyer et, par conséquent, les auteurs d'actes répréhensibles ne devraient pas avoir cette possibilité. De nombreux participants ont eu l'impression que les sociétés criminelles pouvaient se soustraire à la poursuite. Seule une poignée de participants ont spontanément mentionné que les ASP étaient bons parce qu'ils encourageraient la collaboration des dénonciateurs ou des personnes de rang inférieur qui pourraient ne pas s'exprimer à moins qu'on leur impose des peines plus clémentes ou que des accusations soient retirées. Même lorsqu'on leur présente un argument officiel en faveur des ASP, la plupart ne sont pas convaincus.

L'énoncé économique de l'automne 2017

On a posé une série de questions aux participants de Mississauga et de Québec au sujet de l'énoncé économique de l'automne du gouvernement du Canada. De prime abord, peu de participants avaient entendu parler de l'énoncé, même si les participants de Québec affichaient un niveau légèrement plus élevé de connaissance de certains de ses éléments particuliers. Les éléments rappelés comprenaient une croissance économique plus forte que prévu, un déficit plus faible en raison de cette croissance, une indexation plus rapide que prévu de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) et des taux d'imposition plus faibles pour les petites entreprises.

On a ensuite présenté aux participants deux mesures clés ciblant l'impôt des petites sociétés dans le cadre de l'énoncé économique de l'automne, soit les restrictions concernant la pratique de la répartition du revenu entre les membres adultes de la famille et l'introduction de nouvelles limites à l'utilisation du revenu passif d'une entreprise à des fins personnelles. La plupart des participants n'avaient jamais entendu parler de ces deux mesures. Lorsqu'on leur a présenté une définition des deux pratiques, beaucoup ont convenu qu'il était bon que le gouvernement du Canada en limite l'utilisation.

Parmi une série de mesures fondamentales annoncées dans l'énoncé économique, la réduction du taux d'imposition des petites entreprises a été considérée comme positive pour l'économie et comme un moyen d'encourager les petites entreprises à prospérer au Canada. L'amélioration du crédit d'impôt

pour le revenu de travail a également été perçue positivement parce que les participants estimaient qu'elle récompensait les Canadiens qui travaillaient pour leur revenu. Enfin, la plupart croient également qu'il est bon de commencer à indexer l'ACE au coût de la vie plus tôt que prévu.

Les droits exigés pour les services d'immigration

Une discussion sur les droits imposés par le gouvernement du Canada aux nouveaux immigrants a eu lieu à North Vancouver, Mississauga et Fredericton. Après avoir appris qu'il y avait trois grandes catégories d'immigrants (immigrants économiques, membres de la famille et réfugiés), la plupart des participants ont dit en avoir déjà entendu parler. Les participants de Vancouver sont ceux qui semblaient connaître le mieux les catégories d'immigrants, suivis de ceux de Mississauga, les participants de Fredericton étant ceux qui les connaissaient le moins.

La plupart des participants de tous les endroits ne connaissaient pas du tout le barème des droits en vigueur pour les demandeurs de résidence permanente. Ceux qui ont indiqué un chiffre ont généralement surestimé les montants facturés de plusieurs centaines, et même de milliers de dollars pour certains. Après avoir été informés de la structure tarifaire actuelle, bon nombre d'entre eux ont estimé que le montant était raisonnable, et certains ont dit qu'il était trop bas. Presque tous étaient d'accord pour dire que les réfugiés ne devraient pas payer de frais de demande. La plupart étaient également d'avis que la catégorie des entrepreneurs devrait être soumise à des frais plus élevés parce qu'ils pourraient probablement se le permettre.

Les zones extracôtières protégées

Une brève discussion sur les zones extracôtières protégées a eu lieu avec des participants à Prince Rupert, North Vancouver et Fredericton. À chaque endroit, les participants ont reçu une liste de noms possibles qui pourraient être utilisés pour désigner ces zones, notamment : zones de conservation des habitats marins, zones de protection de l'habitat marin, zones de conservation de l'habitat du poisson, refuges de l'habitat du poisson et zones désignées pour la protection de l'habitat du poisson.

Les propositions qui contenaient le terme « poisson » étaient considérées par la plupart comme trop restrictives, tandis que le terme « marin » couvrait l'ensemble de l'habitat, y compris les crustacés, les mammifères marins et les oiseaux. Les participants étaient surtout d'avis que la « conservation » consistait à prendre des mesures proactives pour assurer la durabilité et était perçue comme un terme plus souple que « protection ». Ce dernier était considéré comme plus fort, plus direct. Les participants étaient d'avis que si l'objectif était d'agir de toute urgence sur un problème crucial, la protection était le meilleur choix. Toutefois, si l'objectif principal était d'encourager la conservation et d'accroître la sensibilisation, les participants préféraient le terme « conservation ». En général, les participants ne comprenaient pas le mot « refuge ».

Bombardier

On a discuté à Québec, à Mississauga et à Fredericton de l'entente conclue récemment entre Bombardier et Airbus en vue d'élargir les possibilités commerciales pour les avions de la C Series. Les participants de Québec se sont clairement démarqués de leurs homologues de Mississauga et de Fredericton pour avoir été beaucoup plus au courant du sujet, tout en partageant des points de vue plus positifs sur l'entente.

Il était difficile pour les participants de Fredericton et de Mississauga de voir comment cette entente profiterait à quiconque à l'extérieur d'Airbus et, dans la mesure où des emplois pourraient être créés en Alabama, aux États-Unis. Ils avaient aussi de la difficulté à comprendre comment les emplois canadiens seraient préservés et créés au Canada grâce à cet accord. Les participants de Québec ont exprimé des points de vue plus positifs sur l'entente en général. La plupart d'entre eux étaient d'accord pour dire que Bombardier n'avait guère d'autre choix que de conclure une entente avec Airbus afin d'étendre ses forces de commercialisation et de vente à l'échelle mondiale et de contrer les effets des tarifs américains.

Les demandeurs d'asile

Les participants de Laval et de Prince Rupert ont participé à une brève discussion sur les demandeurs d'asile qui ont traversé la frontière canado-américaine. Les participants des deux endroits ont démontré qu'ils connaissaient très bien ce dossier, en ayant entendu parler dans les médias traditionnels, dans les médias sociaux et dans les sites Internet. Tous ont convenu que la plupart des informations diffusées sur les médias sociaux au sujet des demandeurs d'asile étaient négatives. Dans les deux villes, la plupart des participants croyaient que les demandeurs d'asile arrivaient au Canada en raison d'un changement général de la position de l'administration Trump aux États-Unis en matière d'immigration, mais ils ne pouvaient pas tous préciser la politique ou l'événement précis qui a déclenché l'afflux de demandeurs d'asile au Canada.

Malgré des niveaux de connaissance semblables aux deux endroits, la nature et le ton des discussions étaient différents, les participants de Prince Rupert exprimant des opinions plus positives que ceux de Laval. Les participants de Prince Rupert avaient plus tendance à croire que le gouvernement canadien avait amélioré sa façon de gérer le problème que quand l'afflux a commencé il y a quelques mois. La plupart des participants de Laval ne partageaient pas cette opinion et estimaient que le gouvernement canadien devait mieux les informer sur le processus qui avait été mis en place pour contrôler ces demandeurs d'asile et assurer la sécurité de la frontière.

Remarque sur l'interprétation des constatations

La recherche qualitative est conçue pour révéler une vaste gamme d'opinions et d'interprétations plutôt que pour mesurer le pourcentage de la population cible qui a une opinion donnée. Ces résultats ne doivent pas être utilisés pour estimer la proportion numérique ou le nombre de personnes dans la population qui ont une opinion particulière parce qu'elles ne sont pas statistiquement prévisibles.

La recherche effectuée par les groupes de discussion sur les priorités du gouvernement vise à fournir une meilleure compréhension des points de vue des participants, ce qui vient souvent compléter les résultats quantitatifs recueillis dans le cadre d'une enquête. Les discussions permettent d'approfondir des questions clés qui ne peuvent être examinées de façon aussi détaillée avec la recherche quantitative. Ce type d'information est essentiel pour le rôle du Bureau du Conseil privé afin qu'il puisse conseiller et appuyer le Cabinet et ses comités.